

**PROCÈS-VERBAL DU TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE
DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES 2027**

Vu le Code de procédure pénale ,

Vu l'arrêté de Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence du 2 avril 2026 portant répartition par commune ou regroupement de communes des jurés d'assises 2027,

Le maire de la commune de Villeneuve (Alpes de Haute Provence)

certifie avoir procédé publiquement, en présence de :

M.¹ ROCHE Caroline

M.¹ BARBIÉ Bernard

M.¹ CUCCHI Sophie

M.¹ BESOZZI Laetitia

au tirage au sort de 10 personnes inscrites sur la (ou les) liste(s) générale(s) des électeurs de la (ou des) commune(s), constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés.

Fait à Villeneuve, le 25/06/2026

Cachet de la mairie



Le maire,

¹ Nom et qualité des représentants des communes autres que celle chargée du tirage au sort dans le cas de communes regroupées.